

Bonjour à toutes et à tous,

Voici **quelques précisions** suite aux dernières modifications du protocole sanitaire à La Réunion.

**“Le protocole sanitaire passera du niveau 3 au niveau 2 dans le premier degré à compter du lundi 28 février 2022.**

Ces mesure d'allègement ainsi que le passage au niveau 2 signifient notamment :

La fin du **port du masque à l'extérieur** dans les écoles et les établissements, pour les élèves et les personnels.

L'allègement des règles de limitation de **brassage** (par niveau ou groupe plutôt que par classe) et notamment pendant les temps de restauration.

Les moments de **convivialité** peuvent être organisés dans le strict respect des gestes barrières

Les **réunions avec les parents** peuvent être autorisées au sein des écoles et des établissements mais en évitant trop de brassage et en respectant les gestes barrières.

## **ATTENTION**

Le protocole pour les cas contacts **ne changera pas** pour les deux prochaines semaines contrairement à ce qui se pratique en métropole :

**Jusqu'au 11 mars 2022**, les élèves contacts de moins de 12 ans, indépendamment de leur statut vaccinal, ainsi que les élèves contacts de 12 ans et plus bénéficiant d'un schéma vaccinal complet, n'ont pas à s'isoler mais doivent réaliser des autotests à J0, J2 et J4.

Les élèves de 12 ans et plus non vaccinés ou ne disposant pas d'un schéma vaccinal complet doivent s'isoler durant 7 jours.

**Les élèves pour qui l'isolement est requis peuvent rester dans l'école ou l'établissement jusqu'à la fin de journée si les responsables légaux ne peuvent venir les chercher.**

L'isolement prend fin au terme de 7 jours si un test antigénique ou PCR est réalisé et négatif.

Les élèves contacts ayant **contracté la Covid-19** depuis moins de deux mois ne sont pas soumis à l'obligation de dépistage et d'isolement.

***La déclaration sur l'honneur du responsable légal attestant la réalisation des tests sera toujours demandée pour ces deux prochaines semaines.***

Le retour en classe après 7 jours d'isolement des élèves des collèges et lycées, contacts à risque, ne peut se faire qu'après obtention d'un résultat négatif de test antigénique ou PCR réalisé au terme de l'isolement.

Les sorties et voyages scolaires sont autorisés dans le strict respect des conditions sanitaires de sécurité.

Les masques FFP2 sont en cours de distribution en priorité à destination des enseignants et personnels de maternelle puis aux enseignants de CP et de CE1 volontaires, aux AESH volontaires et aux personnels vulnérables volontaires.

Les **enseignants de maternelle** peuvent choisir entre les différents masques mis à leur disposition (tissu, inclusif ou FFP2).

**Respectons les gestes barrières plus que jamais :**

- Aérer les pièces
- Porter le masque dans les lieux clos ou dans les espaces où la distanciation physique n'est pas possible
- Se laver régulièrement les mains
- Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres

Je vous souhaite à toutes et à tous de pouvoir travailler ces deux prochaines semaines dans des conditions bien meilleures. 😊

Bien à vous